



Fin d'usufruit suite décès des bénéficiaires

Par **Pascal**, le 21/04/2016 à 16:47

bonjour

Mon conjoint et moi avons acheté une maison il y a une dizaine d'années et avons accordé un droit d'usufruit à ses parents. Mon Beau-père est décédé en 2007, ma Belle-mère est décédée récemment. ils étaient seuls bénéficiaires de ce droit d'usufruit.

Sauf erreur de ma part, cet usufruit est donc éteint par le décès du dernier vivant des deux. Voici ma question : la fin d'usufruit doit elle être formalisée devant notaire étant donné qu'elle figurait dans l'acte d'achat de la maison ? Ou suffirait il le cas échéant, pour la justifier, de produire les actes de décès de mes Beaux-Parents ?

Je vous remercie de vos réponses.

bien cordialement.